

CENTRE DEPARTEMENTAL D'ENTRAINEMENT

4^{ème} – 3^{ème}

Au Collège des Bourgognes à CHANTILLY





Cauffry, le 23/02/24

CENTRE DEPARTEMENTAL D'ENTRAINEMENT **(4ème-3ème)**

Réservé aux joueurs et aux joueuses du département

OBJECTIFS

- Permettre à ces élèves de suivre NORMALEMENT DES ETUDES
- Choisir l'option football et recevoir un enseignement supplémentaire de 6 heures de Football par semaine

RECRUTEMENT

- Examen du dossier scolaire par le collège
 - Concours sportif organisé par le D.O.F.
- Concours ouvert aux élèves nés en 2011 entrant en 4^{ème} et TRES EXCEPTIONNELLEMENT aux élèves nés en 2010 entrant en 3^{ème}**

INTERNAT (conditions financières à demander au collège) en fonction de l'éloignement

- Les élèves sont accueillis au Lycée de CHANTILLY (chambre à 2 ou 3 lits) et bénéficient des avantages de la carte de transport scolaire
- Retour dans la famille le week-end
- La demi-pension et l'externat sont possibles

FONCTIONNEMENT DE LA SECTION

- Respect des règlements intérieurs du collège et du centre départemental d'entraînement
- Enseignement général comme tous les élèves du collège
- Présence d'un professeur coordinateur qui suit attentivement le déroulement des études.
- Liaison avec les parents et les clubs
- Enseignement sportif dispensé par un spécialiste (brevet d'état sportif 2ème degré)
- Amélioration de la nourriture (supplément) et conseils sur le plan de la diététique
- **Séances d'entraînements OBLIGATOIRES, aucune dispense possible**

INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription doivent être demandés au Secrétariat du DISTRICT - B.P. 10036 - 60292 CAUFFRY CEDEX (faire une demande écrite) et être retournés pour le **MARDI 7 MAI 2024**.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Au collège M. Olivier OMONT (professeur responsable de la section : 03.44.57.20.04)
- Au DOF M. Damien BAUCHY, le mardi et le jeudi tél. : 03.44.73.91.94

CONCOURS

Le concours sportif pour la rentrée scolaire 2024/2025 aura lieu le **Vendredi 31 Mai 2024**

MAIL quelques jours avant les tests sportifs vous indiquant si votre enfant est convoqué ou pas.